

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2972

5 décembre 2011

### SOMMAIRE

Dapatech Holding S.à r.l. ....	142610	Thunderbird P S.à r.l. ....	142635
FREIF Wind Holdings S.à r.l. ....	142623	TMC Luxembourg S.à r.l. ....	142635
Genevrières European Finance S.A. ....	142656	Topos Holding S.A. ....	142636
HRE Investment Holdings II 2 S.à r.l. ...	142656	Topos Holding S.A. ....	142636
HRE Investment Holdings II-A S.à r.l. ...	142656	Topos Holding S.A. ....	142636
Indufin Capital Partners S.A., SICAR ...	142638	Topos Holding S.A. ....	142636
Pegea Holding S.à r.l. ....	142652	Translaure S.à r.l. ....	142636
Solarig-Stream S.A. ....	142610	Traviata S.A. ....	142637
Stardust S.A. ....	142610	Trompet S.A. ....	142637
Steve Sowamy Fine Art S.à r.l. ....	142610	Trompet S.A. ....	142637
Studio GP Luxembourg S.à r.l. ....	142620	TYI Holdings S.A. ....	142637
Symphony S.A. ....	142620	Tyson Global Holding Sàrl ....	142622
Symphony S.A. ....	142620	Tyson Global Holding Sàrl ....	142635
Technical & Data Consulting Luxembourg .....	142621	U&A Holdings ....	142638
Thamaniah S.A. ....	142635	United Bulk Carriers International S.A. .	142650
Thunderbird A S.à r.l. ....	142621	Vavate Immobilier ....	142650
Thunderbird C S.à r.l. ....	142621	Villa D'Asie S.à r.l. ....	142651
Thunderbird D S.à r.l. ....	142621	Violin S.A. ....	142651
Thunderbird G S.à r.l. ....	142622	Voxel International S.à r.l. ....	142651
Thunderbird H S.à r.l. ....	142622	Wallerich-Lux S.A. ....	142651
Thunderbird I S.à r.l. ....	142622	Web4 S.A. ....	142652
Thunderbird J S.à r.l. ....	142622	Weltzel & Hardt Architekten S.à r.l. ...	142652
Thunderbird K S.à r.l. ....	142623	Winfrank S.à r.l. ....	142655
Thunderbird N S.à r.l. ....	142623	WNH Projects S.A. ....	142655
Thunderbird O S.à r.l. ....	142635	Wolff A.G. ....	142655

**Solarig-Stream S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 150.478.

L'adresse professionnelle actuelle de l'administrateur de catégorie C, Monsieur Shaohui ZHANG est située à L-1724 Luxembourg, 3B, Boulevard du Prince Henri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011147595/10.

(110171619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

**Stardust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 60.903.

Madame Anna Geenen, Administrateur et administrateur-délégué de la société Stardust S.A. tient à informer que son adresse privée, à partir de la date d'aujourd'hui est: Museumstraat 43, B-2000 Antwerpen (Belgique)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011147598/10.

(110171121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

**Steve Sowamy Fine Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 117.531.

Par la présente, je vous fais part de ma démission avec effet Immédiat du mandat de gérant administratif que j'assume pour votre société STEVE SOWAMY FINE ART SARL, avec siège social 13, avenue du Bols, L-1251 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B117 531

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Pascal ROBINET.

Référence de publication: 2011147599/12.

(110171045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

**Dapatech Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 164.011.

**STATUTES**

In the year two thousand eleven, on the thirteenth day of the month of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Mr. Alexander Charles PONFOORT, born on 20 January 1970 in Naarden (Netherlands), residing professionally at Suite 602, 781 Pacific Highway, Chatswood, NSW, Australia 2067, here represented by Mr François-Xavier Goossens, lawyer, residing professionally in L-1150 Luxembourg, Route d'Arlon, 291, by virtue of a proxy given under private seal on 9 September 2011.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

**Art. 2. Corporate object.** The objects of the Company are (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such participating interests and (b) the investment in, the acquisition and the disposal of, issuance of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans, the purchasing of bonds and other debt instruments, the participating in debt offerings and the granting of guarantees or securities in any kind of form in respect of its own or any other group company's obligations and debts. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company.

Except as otherwise restricted herein, the Company may (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Dapatech Holding S.à r.l."

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one Euro (1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

#### 6.6 - Stapling of shares

The shares may be stapled to convertible instruments in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Any shareholder who transfers one or more of his shares in the capital of the Company to a third party is obligated to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

In the event of any shareholder holding share(s) surrenders one or more shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obligated to surrender the same proportion of convertible instruments which are issued in reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obligated to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

#### 6.7 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

#### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

#### 7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vicechairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or

represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

#### 7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

**Art. 9. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 10. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Monday of the month of May at 10.00 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

**Art. 11. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

#### **Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.**

##### 12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

##### 12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

### **Art. 13. Distribution of profits.**

#### 13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

#### 13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved - by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 15. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitional provision*

By way of exception, the first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2012.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EURO)	% of share capital	Paid-up capital
Mr Alexander Charles PONFOORT . . . . .	12,500	12,500.-	100%	100%
TOTAL . . . . .	12,500	12,500.-	100%	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euros (€ 1,500.-).

#### *Resolutions of the shareholders*

The shareholders have immediately taken the following resolutions:

1. The shareholders resolved to set at two (2) the number of managers and further resolved to appoint the following person as managers for an undetermined
2. The registered office of the Company shall be established in L-1511 Luxembourg, Avenue de la Faïencerie, 121. period:
  - Mr. Alexander Charles PONFOORT, prenamed, as class A manager; and
  - Mr. Laurent KIND, born on 28 November 1971 in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), residing professionally in L-1511 Luxembourg, Avenue de la Faïencerie, 121, as class B manager.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le treizième jour du moi de septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Mr. Alexander Charles PONFOORT, né le 20 janvier 1970 à Naarden (Pays Bas), demeurant professionnellement au Suite 602, 781 Pacific Highway, Chatswood, NSW, 2067 Australie, ici représenté par M. François-Xavier Goossens, juriste, résidant professionnellement à L-1150 Luxembourg, Route d'Arlon, 291, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 9 septembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ciaprès "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** Les objets de la Société sont (a) l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la de ces participations, et (b) l'investissement, l'acquisition, la disposition, l'émission et la détention par tous moyens (y compris, mais sans être limité à, par acquisition, cession, sub-participation, dérivés de crédit, garanties ou autrement) de prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts, des obligations, des titres représentant des dettes, des obligations convertibles et des swaps et d'autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques).

Sauf si les présents statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière aux entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment

l'octroi de prêts, l'acquisition d'obligations et d'autres instruments de dettes, la participation à un emprunt obligataire et l'octroi de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles de toute autre société du groupe. La société peut gager, transférer, grever ou donner toutes autres sûretés sur un ou plusieurs de ses actifs pour garantir ses obligations ainsi que les obligations des sociétés dans lesquelles la Société à une participation ou un intérêt direct ou indirect ainsi que dans des sociétés faisant partie du même groupe que la Société.

Sauf si les présents statuts y contreviennent, la Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

La Société peut également utiliser ses fonds pour investir en immobilier, en droit de propriété intellectuelle ou en tous autres actifs meubles ou immeubles de quelques natures ou formes qu'ils soient. De manière générale, la Société pourra exercer toutes activités commerciales, industrielles ou financières, qu'elle considérera comme utile à l'accomplissement ou au développement de ses activités.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Dapatech Holding S.à r.l."

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.



## 6.6 - Parts sociales rattachées

Les parts sociales peuvent être rattachées à des instruments convertibles en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Tout associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales du capital de la Société à un tiers est tenu de transférer la même proportion de ses instruments convertibles, le cas échéant, à ce même tiers, en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Dans l'éventualité où un associé détenant une ou plusieurs parts sociales renonce à une ou plusieurs parts sociales du capital de la Société suite à une vente, cet associé est obligé de renoncer à la même proportion d'instruments convertibles qui ont été émis en fonction de ces parts sociales, le cas échéant, à la Société et ce dernier est tenu de racheter les dits instruments convertibles, le cas échéant, en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

## 6.7 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

## **Art. 7. Gérance.**

### 7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

### 7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes du paragraphe 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B

aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

#### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 8. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 9. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le second lundi du mois de mai à 10h00. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 11. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.**

##### 12.1 - Exercice social

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

##### 12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

### **Art. 13. Distribution des profits.**

#### 13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

#### 13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 15. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

#### *Souscription*

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit (en EURO)	% de capital social	Capital libéré
Mr Alexander Charles PONFOORT .....	12.500	12.500,-	100%	100%
TOTAL .....	12.500	12.500,-	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

*Résolution des associés*

Les associés ont immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Les associés décident de fixer à deux (2) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une durée indéterminée:

- Mr. Alexander Charles PONFOORT, prénommé, en qualité de gérant de classe A et
- Mr. Laurent KIND, né le 28 novembre 1971, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, Avenue de la Faïencerie, 121, en qualité de gérant de classe B.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1511 Luxembourg, Avenue de la Faïencerie, 121.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Goossens, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 septembre 2011 Relation: EAC/2011/12214 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011142575/542.

(110165315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Studio GP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 9, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 121.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147600/10.

(110171230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Symphony S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.374.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 octobre 2011:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011147601/13.

(110171585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Symphony S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2011147602/13.

(110171586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**TDC LUX, Technical & Data Consulting Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.481.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2011147605/12.

(110171101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Thunderbird A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.387.250,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 117.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147607/11.

(110171300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Thunderbird C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.875.975,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 117.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147608/11.

(110171316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Thunderbird D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 139.850,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 117.083.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147609/11.

(110170861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Thunderbird G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 117.769.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147610/10.

(110170866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Thunderbird H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 309.350,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 117.770.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147611/11.

(110170867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Thunderbird I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 93.300,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 117.771.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147612/11.

(110170874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Thunderbird J S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.575,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 117.772.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147613/11.

(110170876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Tyson Global Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 146.762.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011147619/9.

(110171570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Thunderbird K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 179.625,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 117.773.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147614/11.

(110170879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

**Thunderbird N S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 527.875,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 118.433.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147615/11.

(110170884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

**FREIF Wind Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 164.025.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the tenth day of October.

Before the undersigned Maitre Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

First Reserve Energy Infrastructure Fund, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its principal place of business at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands,

hereby represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the representative of the appearing party and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which is hereby incorporated and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.**

The name of the company is "FREIF Wind Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the

normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations as well as the trading of foreign exchange forwards, options, and derivatives and the management of such tradings. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by:

- one thousand two hundred and fifty (1,250) ordinary shares (in case of plurality, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share),
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share),

in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the



repurchase of any class of shares as per article 7 of the Articles, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

#### **Art. 7. Redemption of shares.**

7.1. In the course of any given financial year, the Company may repurchase, at the option of its shareholders, any class of shares at a repurchase price as determined by the board of managers.

7.2. The repurchase of any class of shares in accordance with article 7.1 of the Articles is permitted provided that: (i) the repurchase is performed in reverse alphabetical order, it being understood that the Ordinary Shares shall be the last class of shares to be repurchased and the Class I Shares shall be the first class to be repurchased; (ii) a class of shares is always repurchased in full; (iii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles; (iv) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles; and (v) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 7 of the Articles.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 8. Appointment and Removal of managers.**

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders. If several managers are appointed, the Company shall be managed by a board of managers (the Board) composed of at least one (1) class A manager (hereafter Class A Manager), and at least one (1) class B manager (hereafter Class B Manager) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office.

8.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

8.3. The Board may choose from among its members a chairman.

#### **Art. 9. Board of managers.**

9.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

9.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least eight (8) days in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is also at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, resolutions of the Board are also taken by the affirmative votes of a majority of class A managers present or represented and a majority of class B managers present or represented.

(vii) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 9.3. Representation

(i) If the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

### **Art. 10. Sole manager.**

10.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

### **Art. 11. Liability of the managers.**

The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## **IV. Shareholder(s)**

### **Art. 12. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

#### 12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 13. Sole shareholder.**

13.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision****Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.**

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

14.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twentyfive, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

14.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

**Art. 15. Réviseurs d'entreprises.**

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

**Art. 16. Allocation of profits.**

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are circulated by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures shall be in handwritten form. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional dispositions*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

### *Subscription and Payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, First Reserve Energy Infrastructure Fund, L.P., represented as stated above, subscribes to:

one thousand two hundred and fifty (1,250) Ordinary Shares;

one thousand two hundred and fifty (1,250) Class A Shares;

one thousand two hundred and fifty (1,250) Class B Shares;

one thousand two hundred and fifty (1,250) Class C Shares;

one thousand two hundred and fifty (1,250) Class D Shares;

one thousand two hundred and fifty (1,250) Class E Shares;

one thousand two hundred and fifty (1,250) Class F Shares;

one thousand two hundred and fifty (1,250) Class G Shares;

one thousand two hundred and fifty (1,250) Class H Shares; and

one thousand two hundred and fifty (1,250) Class I Shares

in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.00) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of EUR 12,500.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law, have been observed.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as Class A Managers of the Company for an undetermined period:

- John Richard Barry, born on January 02, 1968 in Wallingford, England, with professional address at 7<sup>th</sup> floor, 25 Victoria Street, London, SW1H 0EX, United Kingdom;

- Mark Bolognesi Florian, born on January 08, 1958 in Illinois (USA), with professional address at First Reserve Corporation, One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, United States of America;

- Daren Schneider, born on November 21, 1968, in New York (USA), with professional address at One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, USA.

3. The following persons are appointed as Class B Managers of the Company for an undetermined period:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.336;

- Hille-Paul Schut, employee, born on 29 September 1977 at Gravenhage, Netherlands, with professional address at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Cristina Lara Pinheiro, employee, born on 10 August 1984 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with professional address at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dixième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

First Reserve Energy Infrastructure Fund, L.P., une société en commandite (exempted limited partnership) régie par les lois des Iles Cayman, dont l'établissement principal est situé au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman,

représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

Le nom de la société est "FREIF WIND Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance.

Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations ainsi que l'échange d'opérations de change à terme étrangères, d'options et de produits dérivés et la gestion de ces échanges. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par:

a. mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires (au pluriel, les Parts Sociales Ordinaires et, au singulier, la Part Sociale Ordinaire),

b. mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, la Part Sociale de Classe A),

c. mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, la Part Sociale de Classe B),

d. mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, la Part Sociale de Classe C),

e. mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, la Part Sociale de Classe D),

f. mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, la Part Sociale de Classe E),

g. mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe F (au pluriel, les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, la Part Sociale de Classe F),

h. mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe G (au pluriel, les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, la Part Sociale de Classe G),

i. mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe H (au pluriel, les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, la Part Sociale de Classe H),

j. mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe I (au pluriel, les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, la Part Sociale de Classe I),

sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En ajout du capital social, il peut être créé un compte de prime dans lequel toute prime payée pour toute action en supplément de leurs valeurs nominales sera transférée. Ce montant de prime d'émission peut être utilisé pour le rachat de toute classe d'action en application de l'article 7 des Statuts, afin de compenser toute perte réalisée, de faire des distributions aux actionnaires ou d'allouer des fonds à la réserve légale.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **Art. 7. Rachat des parts sociales.**

7.1. En cours de tout exercice social, la Société peut racheter, au choix de ses associés, toute classe de parts sociales à un prix de rachat déterminé par le conseil de gérance.

7.2. Le rachat de toute classe de parts sociales en application de l'article 7.1 des Statuts est autorisé sous réserve que: (i) le rachat est effectué par ordre alphabétique inversé, étant entendu que les Parts Sociales Ordinaire seront la dernière catégorie de parts sociales à être rachetée et que les Parts Sociales de Classe I seront les premières à être rachetées; (ii) une classe de parts sociales soit toujours rachetée entièrement; (iii) l'actif net de la Société, comme documenté dans les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, n'est pas, ou ne deviendra pas, après le rachat, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves ne pouvant pas être distribuées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou les Statuts; (iv) le prix de rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmenté de tout profit profité et toute somme à allouer à la réserve selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou les Statuts; et (v) le rachat est suivi par une réduction du capital de la Société. Le rachat sera décidé par les associés en conformité avec l'article 7 des Statuts.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.**

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, la Société sera gérée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins un (1) gérant de classe A (ci-après le Gérant de Classe A) et au moins un gérant de classe B (ci-après le Gérant de Classe B) nommés par une résolution des associés, qui détermine la durée de leur mandat.

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

8.3. Le Conseil peut élire un président parmi ses membres.

### **Art. 9. Conseil de gérance.**

#### **9.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### **9.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins huit (8) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B et où le Conseil ne délibère et n'agit alors valablement que si au moins un gérant de classe A soit présent ou représenté et qu'au moins un gérant de classe B soit présent ou représente.

(vi) Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, les décisions du Conseil soient adoptées par les votes affirmatifs d'une majorité de gérants de classe A présente ou représentée et une majorité de gérants de classe B présente ou représentée.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### **9.3. Représentation**

(i) Si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, où la Société est alors engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 10. Gérant unique.**

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants.**

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Associé(s)**

#### **Art. 12. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

##### **12.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

##### **12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote**

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 13. Associé unique.**

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.



14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

14.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq associés, l'Assemblée Générale annuelle de la Société se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu

14.6. Les comptes annuels doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés endéans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale annuel et au plus tard endéans les sept mois suivant la date de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 15. Réviseurs d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont circulées par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures doivent être sous forme manuscrite. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, First Reserve Energy Infrastructure Fund, L.P., représentée comme ci-dessus, souscrit à:

- mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales Ordinaires;
- mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe A;
- mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe B;
- mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe C;
- mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe D;
- mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe E;
- mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe F;
- mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe G;
- mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe I

sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer entièrement par un apport en numéraire de EUR 12.500.

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant, qui déclare que les dispositions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été observées.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérants de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:

a. John Richard Barry, né le 02 janvier 1968 à Wallingford en Angleterre, résidant professionnellement au 7<sup>th</sup> floor, 25 Victoria Street, Londres, SW1H 0EX, Royaume-Uni;

b. Mark Bolognesi Florian, né le 08 janvier 1958 à Illinois (USA), résidant professionnellement au First Reserve Corporation, One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique; et

c. Daren Schneider, né le 21 novembre 1968, à New York (USA), avec adresse professionnelle à First Reserve Corporation, One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, USA.

3. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:

a. ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.336;

b. Hille-Paul Schut, employé, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage au Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

c. Cristina Lara Pinheiro, employé, né le 10 août 1984 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Lecture du présent acte ayant été faite à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45304. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142649/630.

(110165557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Thunderbird O S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.025.650,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 118.434.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147616/11.

(110170892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**TMC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 7, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 146.173.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011147622/9.

(110171010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Thunderbird P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 418.000,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 118.435.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147617/11.

(110170894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Tyson Global Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 238.272.700,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 146.762.

---

L'adresse professionnelle de Monsieur Mark Biltz ELSER, gérant de la Société, est située 2200 Dan Tyson Parkway, CP131, Springdale, USA-AR 72762-6999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011147618/11.

(110171569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Thamaniah S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 36.980.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THAMANIAH S.A.  
Société anonyme  
Signatures  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011147621/14.

(110171209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Topos Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.857.

Par la présente, je démissionne de mes fonctions d'administrateur de votre société avec effet au 24 octobre 2011.  
Luxembourg, le 24 octobre 2011. Joseph Collaro.

Référence de publication: 2011147623/9.

(110171322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Topos Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.857.

Par la présente, nous démissionnons de nos fonctions de commissaire aux comptes de votre société avec effet au 24 octobre 2011.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

KV Associates S.A.

Référence de publication: 2011147624/11.

(110171322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Topos Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.857.

Par la présente, je démissionne de mes fonctions d'administrateur de votre société avec effet au 24 octobre 2011.  
Luxembourg, le 24 octobre 2011. Brigitte Stumm.

Référence de publication: 2011147625/9.

(110171322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Topos Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.857.

Par la présente, je démissionne de mes fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué de votre société avec effet au 24 octobre 2011.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Karim Van den Ende.

Référence de publication: 2011147626/10.

(110171322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Translaure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 68.762.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011147627/10.

(110171634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Traviata S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.432.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 octobre 2011:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011147628/13.

(110171583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Trompet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.095.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 octobre 2011:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011147630/13.

(110171581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Trompet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.095.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011147631/13.

(110171582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**TYI Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 163.951.

—  
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 21 octobre 2011, a pris à l'unanimité la décision suivante:

- d'élire en son sein Monsieur Marc KOEUNE comme président du Conseil d'administration, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011147632/11.

(110170953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**U&A Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 95.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2011147633/11.

(110171575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

**ICP S.A., SICAR, Indufin Capital Partners S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.  
R.C.S. Luxembourg B 133.146.

L'an deux mille onze, le vingt-huit septembre,  
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement en capital à risque sous forme d'une société anonyme «INDUFIN CAPITAL PARTNERS S.A., SICAR», en abrégé «ICP S.A., SICAR» ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.146, constituée suivant acte notarié en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2604 du 15 novembre 2007, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du notaire instrumentant en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 797 du 22 avril 2011 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Pascale FINCK, employée privée, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval (le «Président»),

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita MAGGIPINTO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Conversion de la Société en structure à compartiments multiples conformément à l'article 3 de la loi du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée (la «Loi SICAR») et conversion subséquente de toutes les actions émises par la Société au jour de l'assemblée en actions émises par chacun des compartiments;

2. Modifications des droits attachés aux actions de Classe A et de Classe B des différents compartiments;

3. Conversion des actions de Classes B1, B2 et B3 existantes détenues par Luxempart S.A. et De Eik N.V en actions de Classes A1, A2 et A3 nouvelles;

4. Modification du registre des actionnaires de la Société en vue de refléter les changements intervenus ci-dessus et pouvoirs accordés à chacun des administrateurs de la Société de procéder, au nom de la Société, aux écritures des dites conversions;

5. Allocation des actifs et passifs existants de la Société entre les compartiments nouvellement créés;

6. Modification et refonte complète des statuts de la Société;

7. Changement de membres au sein du Conseil d'administration;

8. Décision de ne pas payer de dividende annuel fixe cumulatif prioritaire aux actionnaires de classe A1 pour l'exercice 2011;

9. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011, de convertir la Société en structure à compartiments multiples conformément à l'article 3 de la loi du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée (la «Loi SICAR») et de créer trois (3) compartiments distincts au sein de la Société, le Compartiment 1, le Compartiment 2 et le Compartiment 3 (les «Compartiments» et individuellement un «Compartiment») correspondant respectivement aux Portefeuille 1, Portefeuille 2 et Portefeuille 3 existants de la Société.

Suite à la création des Compartiments, l'assemblée générale décide, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011, d'attribuer toutes les actions de la Société émises au jour de la présente assemblée auxdits Compartiments comme suit:

- 26.578.710 (vingt-six millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent dix) actions de classe A1 (les «Actions de Classe A1») et 9.017 (neuf mille dix-sept) actions de classe B1 (les «Actions de Classe B1») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune sont attribuées au Compartiment 1, leurs droits étant en fonction des performances dudit Compartiment 1;

- 21.330.000 (vingt et un millions trois cent trente mille) actions de classe A2 (les «Actions de Classe A2») et 10.000 (dix mille) actions de classe B2 (les «Actions de Classe B2») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune sont attribuées au Compartiment 2, leurs droits étant en fonction des performances dudit Compartiment 2;

- 20.546.916 (vingt millions cinq cent quarante-six mille neuf cent seize) actions de classe A3 (les «Actions de Classe A3») et 10.000 (dix mille) actions de classe B3 (les «Actions de Classe B3») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune sont attribuées au Compartiment 3, leurs droits étant en fonction des performances dudit Compartiment 3.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les droits attachés aux Actions de Classe A et aux Actions de Classe B des différents Compartiments et de modifier en conséquence l'article 18 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

##### **« 18.1. Règles générales.**

Les distributions sous forme de dividendes représenteront annuellement au moins 90% des revenus recueillis par chaque Compartiment de la Société, déduction faite des rémunérations, commissions et frais du Compartiment concerné.

Dans l'ensemble des Compartiments, les Actions de Classe A donnent droit à un dividende annuel fixe cumulatif prioritaire, égal à un taux à déterminer chaque année par l'assemblée des actionnaires sans pouvoir dépasser un maximum de 7% du prix de souscription de chaque Action de Classe A du Compartiment concerné, en circulation.

Dans l'ensemble des Compartiments autres que le Compartiment 1, après paiement du dividende annuel fixe cumulatif prioritaire attaché aux Actions de Classe A, le solde à distribuer des revenus recueillis par chaque Compartiment de la Société, déduction faite des rémunérations, commissions et frais du Compartiment concerné sera alloué à hauteur de 80% aux Actions de Classe A et de 20% aux Actions de Classe B. Au sein de chaque Classe d'Actions les sommes seront réparties au prorata du nombre d'Actions en circulation de ladite Classe.

Il est tenu des comptes séparés par Compartiment.

Dans l'hypothèse où, avant même la constitution d'un Compartiment Futur, des frais sont supportés par la Société ou un Compartiment existant et affectent les distributions aux Actionnaires d'un Compartiment existant, lesdits Actionnaires de ce Compartiment seront créanciers des Actionnaires du Compartiment Futur pour le montant de ces frais.

##### **18.2. Règles de répartitions du Compartiment 1.**

Les Actions de Classe A1 et les Actions de Classe B1 donneront droit à des distributions ou autres versements sur actions en relation avec les performances du Compartiment 1.

Les droits attachés aux Actions de Classe A1 et de Classe B1 sont définis comme suit:

- Revenus:

Lors d'une distribution, les détenteurs des Actions de Classe A1 sont autorisés à recevoir un dividende annuel fixe cumulatif prioritaire, égal à un taux à déterminer chaque année par l'assemblée des actionnaires sans pouvoir dépasser un maximum de 7% du prix de souscription de chaque Action de Classe A1 en circulation.

Après le paiement des sommes susvisées, les détenteurs des Actions de Classe A1 sont autorisés à recevoir une distribution égale à 82% des profits restant à distribuer, répartie au prorata du nombre des Actions de Classe A1 en circulation.

Les détenteurs des Actions de Classe B1 sont autorisés à recevoir une distribution égale à 18% des profits restant à distribuer, répartie au prorata du nombre des Actions de Classe B1 en circulation.

- Cession d'une participation incluse dans le Compartiment 1:

En cas de cession d'une participation, le montant à distribuer se fera par paiement préférentiel aux détenteurs des Actions de Classe A1 et sera égal à la valeur comptable de la participation à la date d'acquisition effectuée par la Société.

Après le paiement des sommes visées au paragraphe ci-dessus, le solde éventuel sera distribué selon les règles de répartition visées au paragraphe intitulé Revenus.

En cas de moins value subie lors d'une cession de participation incluse dans le Compartiment 1, les détenteurs des Actions de Classe A1 auront un droit préférentiel de paiement prélevé sur les produits ou revenus futurs générés par ledit Compartiment 1 à concurrence de la moins value réalisée.

18.3. Règles de répartitions du Compartiment 2

Les Actions de Classe A2 et les Actions de Classe B2 donneront droit à des distributions ou autres versements sur actions en relation avec les performances du Compartiment 2

Les droits attachés aux Actions de Classe A2 et de Classe B2 sont définis comme suit:

- Revenus:

Lors d'une distribution, les détenteurs des Actions de Classe A2 sont autorisés à recevoir un dividende annuel fixe cumulatif prioritaire, égal à un taux à déterminer chaque année par l'assemblée des actionnaires sans pouvoir dépasser un maximum de 7% du prix de souscription de chaque Action de Classe A2 en circulation.

Après le paiement des sommes susvisées, les détenteurs des Actions de Classe A2 sont autorisés à recevoir une distribution égale à 80% des profits restant à distribuer, répartie au prorata du nombre des Actions de Classe A2 en circulation.

Les détenteurs des Actions de Classe B1 sont autorisés à recevoir une distribution égale à 20% des profits restant à distribuer, répartie au prorata du nombre des Actions de Classe B2 en circulation.

- Cession d'une participation incluse dans le Compartiment 2:

En cas de cession d'une participation, le montant à distribuer se fera par paiement préférentiel aux détenteurs des Actions de Classe A2 et sera égal à la valeur comptable de la participation à la date d'acquisition effectuée par la Société.

Après le paiement des sommes visées au paragraphe ci-dessus, le solde éventuel sera distribué selon les règles de répartition visées au paragraphe intitulé Revenus.

En cas de moins value subie lors d'une cession de participation incluse dans le Compartiment 2, les détenteurs des Actions de Classe A2 auront un droit préférentiel de paiement prélevé sur les produits ou revenus futurs générés par ledit Compartiment 2 à concurrence de la moins value réalisée.

18.4. Règles de répartitions du Compartiment 3 et des Compartiments Futurs

Les Actions de Classe A3 et les Actions de Classe B3 donneront droit à des distributions ou autres versements sur actions en relation avec les performances du Compartiment 3 selon les mêmes règles de répartition que les Classes d'Actions A2 et B2, décrites ci-avant.

Les Actions de Classe A et les Actions de Classe B nouvellement émises dans le cadre de la constitution des Compartiments Futurs donneront droit à des distributions ou autres versements sur actions en relation avec les performances du Compartiment Futur correspondant selon les mêmes règles de répartition que les Classes d'Actions A2 et B2, décrites ci-avant.»

*Troisième résolution*

Compte tenu des modifications apportées aux droits attachés aux Actions de Classe A et aux Actions de Classe B des différents Compartiments en vertu de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de convertir les Actions de Classes B1, B2 et B3 existantes détenues par Luxempart S.A. et De Eik N.V en Actions de Classes A1, A2 et A3 nouvelles comme suit:

(i) les 3.697 (trois mille six cent quatre-vingt-dix-sept) Actions de Classe B1, 4.000 (quatre mille) Actions de Classe B2 et 4.000 (quatre mille) Actions de Classe B3 existantes détenues par Luxempart S.A. ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune respectivement en 3.697 (trois mille six cent quatre-vingt dix-sept) Actions de Classe A1, 4.000 (quatre mille) Actions de Classe A2 et 4.000 (quatre mille) Actions de Classe A3 nouvelles détenues par Luxempart S.A.; et

(2) les 3.697 (trois mille six cent quatre-vingt dix-sept) Actions de Classe B1, 4.000 (quatre mille) Actions de Classe B2 et 4.000 (quatre mille) Actions de Classe B3 existantes détenues par De Eik N.V. ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune respectivement en 3.697 (trois mille six cent quatre-vingt dix-sept) Actions de Classe A1, 4.000 (quatre mille) Actions de Classe A2 et 4.000 (quatre mille) Actions de Classe A3 nouvelles détenues par De Eik N.V.

*Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société en vue de refléter les changements intervenus ci-dessus et donne pouvoirs à chacun des administrateurs de la Société de procéder, au nom de la Société, aux écritures des conversions d'actions précitées.



### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver, conformément aux résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 23 septembre 2011 (les «Résolutions»), l'allocation des actifs et passifs existants de la Société aux Compartiments nouvellement créés selon les modalités décrites à l'annexe I des Résolutions.

Une copie de l'annexe I des Résolutions a été communiquée aux actionnaires de la Société préalablement à la présente assemblée générale.

Une copie du procès-verbal des Résolutions avec ses annexes restera annexé au présent acte pour être enregistrée en même temps.

### *Sixième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

#### **« Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

Il est formé par les présentes entre les comparants et tous ceux qui pourront devenir détenteurs d'actions (les «Actionnaires»), par la suite, une société en la forme d'une société anonyme (S.A.) à capital fixe qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination de INDUFIN CAPITAL PARTNERS S.A., SICAR, en abrégé ICP S.A., SICAR (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 portant sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (ci-après la «Loi»), la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR), telle que modifiée, (ci-après la «Loi portant sur la SICAR») ainsi que par les présents Statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

L'objet de la Société est le placement collectif de capitaux en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large autorisé par l'article 1 de la Loi portant sur la SICAR, à savoir l'apport de fonds direct ou indirect à des entités en vue de leur lancement, de leur développement, de leur cession ou de leur introduction en bourse.

Par ailleurs, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi portant sur la SICAR.

#### **Art. 3. Durée.**

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

#### **Art. 4. Siège social.**

Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»), des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil d'Administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 5. Détermination des objectifs et Politiques d'investissement.**

Conseil d'Administration détermine les objectifs et politiques d'investissement de la Société ainsi que la ligne de conduite à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société en relation avec ces objectifs et politiques, tels que prévus par le Prospectus conformément aux lois et règlements applicables.

#### **Art. 6. Capital Social et Compartiments.**

##### **Art. 6.1. Capital social.**

Le capital social émis de la Société s'élève à EUR 68.484.643 (soixante-huit millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille six cent quarante-trois euros).

##### **Art. 6.2. Capital Autorisé.**

Le capital autorisé est fixé à EUR 80.000.00 (quatre-vingt millions d'euros). Pendant une période de cinq ans, à compter de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2011, le Conseil d'Administration est autorisé (sous réserve des autres dispositions des Statuts) à émettre de nouvelles actions, à proposer, attribuer, octroyer des options ou accorder tout droit aux fins de souscrire à de telles actions, de convertir tous titres en actions ou céder des droits sur ces actions à toute personne, selon les termes et les conditions qu'il aura préalablement définis.

##### **Art. 6.3. Modification du Capital social.**

Le capital social souscrit ainsi que le capital autorisé de la Société pourront par la suite être augmentés ou diminués par une résolution adoptée par les Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

#### **Art. 6.4. Compartiments.**

Sans préjudice de la possibilité pour le Conseil d'Administration de créer des compartiments supplémentaires, la Société comprends trois (3) compartiments (les «Compartiments» et individuellement un «Compartiment»), le Compartiment 1, le Compartiment 2 et le Compartiment 3, chacun de ces Compartiments formant une partie distincte de l'actif et du passif de la Société.

La stratégie d'investissement de l'ensemble des Compartiments sera conforme aux dispositions exposées à la section «Stratégie d'investissement» du Prospectus. Les spécificités propres à chaque Compartiment y inclus le détail du portefeuille acquis ainsi que la stratégie d'investissement mise en place par chaque société du portefeuille sont exposées dans une annexe au Prospectus.

Le Conseil d'Administration peut à tout moment créer de nouveaux Compartiments et d'autres classes d'Actions conformément aux dispositions des présents Statuts et sous réserve des conditions légales, en vue de permettre à la Société de financer de nouveaux investissements (le(s) «Compartiment(s) Futur(s)»).

Les Compartiments Futurs seront créés en principe sans limitation de durée.

Chaque Compartiment Futur sera identifié par numérotation chronologique (le Compartiment 4, le Compartiment 5 ...) et décrit dans le Prospectus. Les classes d'Actions (les «Classes d'Actions») émises à l'occasion de la constitution de Compartiments Futurs porteront le même numéro identifiant et leurs droits spécifiques seront définis en fonction de la performance dudit Compartiment Futur.

Le Conseil d'Administration peut à sa libre discrétion prévoir des dates supplémentaires afférentes à des nouvelles périodes de souscription au cours desquelles les Actionnaires sont autorisés à accroître leurs engagements ou les nouveaux souscripteurs peuvent acquérir des Actions de la Société.

De nouvelles Actions peuvent être émises suivant les modalités prévues en contrepartie d'un apport en nature de titres ou de tout autre actif, conformément aux conditions requises par la loi, et notamment fera l'objet d'un rapport établi par un réviseur d'entreprises, à condition que ces titres ou actifs soient conformes à la politique d'investissement et la stratégie de la Société et du Compartiment concerné. Les coûts encourus par suite d'un apport en nature de titres ou tous autres actifs autorisés seront à charge de l'investisseur ou des investisseurs concernés.

Conformément à l'article 3(5) de la Loi portant sur la SICAR, les droits des investisseurs et des créanciers relatifs à un Compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment, sauf clause contraire des présents Statuts.

Les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et de ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment, sauf clause contraire des présents Statuts.

Dans les relations entre investisseurs, chaque Compartiment est traité comme une entité à part, sauf clause contraire des présents Statuts.

L'obligation de la Société vis-à-vis des tiers est limitée:

- à tous les actifs du Compartiment 1, du Compartiment 2 et du Compartiment 3 si cette obligation a été encourue antérieurement à la création des Compartiments; ou

- aux actifs d'un Compartiment particulier, si cette obligation a été encourue en relation avec ce Compartiment, sous réserve cependant que les obligations incombant aux trois Compartiments seront allouées au pro rata du capital social entre les Compartiments au jour où cette obligation a été encourue.

La devise de référence de l'ensemble des Compartiments est l'Euro.

#### **Art. 6.5. Répartition du Capital social.**

Le capital social émis de la Société de EUR 68.484.643 (soixante-huit millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille six cent quarante-trois euros) est représenté par 26.586.104 (vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-six mille cent quatre) actions de classe A1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Actions de Classe A1"), 1.623 (mille six cent vingt-trois) actions de classe B1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Actions de Classe B1"), 21.338.000 (vingt et un millions trois cent trente-huit mille) actions de classe A2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Actions de Classe A2"), 2.000 (deux mille) actions de classe B2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Actions de Classe B2"), 20.554.916 (vingt millions cinq cent cinquante-quatre mille neuf cent seize) actions de classe A3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Actions de Classe A3") et 2.000 (deux mille) actions de classe B3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Actions de Classe B3").

Les Actions de Classe A1, les Actions de Classe A2, les Actions de Classe A3, les Actions de Classe B1, les Actions de Classe B2 et les Actions de Classe B3 ainsi que toutes les autres classes d'actions qui pourront être émises à l'avenir seront dénommées collectivement les Actions (les «Actions»).

Les droits des Actions de Classe A1 et les Actions de Classe B1 sont fonction des performances du Compartiment 1 de la Société tel que plus amplement décrit dans le Prospectus, les droits des Actions de Classe A2 et les Actions de Classe B2 sont fonction des performances du Compartiment 2 de la Société tel que plus amplement décrit dans le Prospectus, et les droits des Actions de Classe A3 et les Actions de Classe B3 sont fonction des performances du

Compartiment 3 de la Société tel que plus amplement décrit dans le Prospectus. Excepté ces droits spécifiques, les droits et obligations inhérents aux Actions sont identiques.

L'assemblée générale confère au conseil d'administration tous pouvoirs pour donner effet aux résolutions, notamment de prendre toutes mesures indiquées aux fins de remboursement du capital aux actionnaires détenteurs des actions A2 toutefois en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales et de prendre toutes mesures nécessaires et utiles en relation avec la réduction du capital social.

#### **Art. 7. Actions.**

Les Actions sont réservées exclusivement aux investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi portant sur la SICAR c'est-à-dire l'investisseur institutionnel, l'investisseur professionnel ainsi que tout autre investisseur qui répond aux conditions suivantes:

- 1) il a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti, et
- 2) il investit un minimum de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) dans la société, ou
- 3) il bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE, ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque (les «Investisseurs Eligibles»)

Les conditions susvisées ne s'appliquent pas aux dirigeants et aux autres personnes qui interviennent dans la gestion de la Société.

Ne peuvent avoir la qualité d'Actionnaire de Classe B, quelque soit le numéro identifiant, que les personnes physiques ou personnes morales (ou les représentants permanents de ces dernières) prestant des services ou exerçant des mandats ou des fonctions dans toute société conjointement détenue par les sociétés Luxempart S.A. et De Eik N.V.

La qualité d'Actionnaire de Classe B est acquise après approbation par le Conseil d'Administration.

Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

La propriété des Actions nominatives sera établie par inscription sur le registre des Actionnaires (le «Registre») qui sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque Actionnaire. Ce Registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la Classe d'Actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces Actions, ainsi que la mention des transferts des Actions et les dates de ces transferts.

Des certificats peuvent être délivrés par le Conseil d'Administration.

Chaque Action donne droit à une voix identique et chaque Actionnaire dispose d'un droit de vote proportionnel au nombre des Actions qu'il détient.

Des fractions d'Action peuvent être émises jusqu'à trois décimales et devront conférer des droits en proportion avec la fraction d'Action qu'elles représentent mais sans donner de droit de vote sauf dans les cas où leur nombre est tel qu'il représente une Action entière, auquel cas lesdites fractions confèrent un droit de vote.

#### **Art. 8. Transfert et Conversion des Actions.**

##### **Art. 8.1. Transfert des Actions.**

Le transfert des Actions est restreint aux Investisseurs Eligibles moyennant l'agrément du Conseil d'Administration. La Société peut, à sa discrétion, retarder l'agrément de tout transfert ou inscription d'Actions dans le Registre jusqu'à la réception de preuves suffisantes quant à la qualification d'Investisseur Eligible et des conditions statutaires pour les Actionnaires de Classe B. S'il apparaît qu'un détenteur d'Actions n'est pas un Investisseur Eligible, ou ne répond pas aux conditions posées à l'article 7, deuxième paragraphe, point (ii) des Statuts, le Conseil d'Administration pourra, à sa discrétion, racheter lesdites Actions aux conditions prévues ci-après.

En cas de transfert des Actions de la Société, l'inscription du cessionnaire dans le registre de la Société entraînera le transfert de tous les droits et obligations attachés aux Actions ainsi transférées en ce compris l'obligation de payer le solde des Actions qui n'auraient pas été entièrement libérées.

##### **Art. 8.2. Conversion des Actions.**

Les Actionnaires ne sont pas en droit d'exiger la conversion de tout ou partie de leurs Actions de toute Classe d'un Compartiment en Actions de la même Classe dans un autre Compartiment ou en Actions d'autres Classes existantes au sein de ce Compartiment ou d'un autre Compartiment.

#### **Art. 9. Rachat des Actions.**

La Société est de type fermé, et par conséquent les demandes unilatérales de rachat par les Actionnaires ne peuvent pas être acceptées par la Société, sauf indication contraire dans le Prospectus et les Statuts.

La Société peut néanmoins procéder au rachat des Actions:

- en remplacement de distributions de dividendes, sous réserve que 90% des revenus recueillis annuellement par chaque Compartiment de la Société, déduction faite des rémunérations, commissions et frais du Compartiment concerné, aient été distribués sous forme de dividendes ou
- lorsque le Conseil d'Administration considère que le rachat est réalisé dans l'intérêt de la Société.

En cas de décès ou d'incapacité d'un Actionnaire, les Actions de ce dernier seront automatiquement rachetées par la Société.

En outre, à l'initiative du Conseil d'Administration, les Actions sont rachetées de manière forcée si un Actionnaire cesse d'être, ou se trouve ne pas être, un Investisseur Eligible et/ou pour les Actionnaires de Classe B relevant de la catégorie décrite sous l'article 7, deuxième paragraphe, point (ii) des Statuts, lorsque le rachat fait suite à la perte de la condition statutaire posée à l'article 7 deuxième paragraphe (ii) des présents Statuts dans le cadre d'un comportement de l'Actionnaire de Classe B jugé par le Conseil d'Administration comme contraire aux intérêts de la Société.

Dans chaque hypothèse de rachat des Actions par la Société telle que visée au présent article, la Société pourra, sur proposition du Conseil d'Administration, être substituée par les sociétés Luxempart S.A. et De Eik N.V. qui procéderont, à parts égales, à l'achat des Actions susceptibles de rachat.

La Société devra, le cas échéant, procéder au rachat de l'Action ou des Actions nécessaires, pour permettre l'achat, à parts égales entre les sociétés Luxempart S.A. et De Eik N.V.

Les rachats auront lieu conformément aux principes prévus dans le Prospectus et les présents Statuts.

#### **Art. 10. Prix de Rachat**

Le prix de rachat à payer pour chacune des Actions ainsi rachetées (le «Prix de Rachat») sera fixé par le Conseil d'Administration en évaluant les droits auxquels pourrait prétendre le détenteur des Actions, objet du rachat.

Le Prix de Rachat des Actions de Classe B en cas de rachat forcé sera fixé par le Conseil d'Administration de la Société après consultation de l'Actionnaire de Classe B objet dudit rachat.

En cas de désaccord par l'Actionnaire de Classe B sortant ou ses ayant droits sur cette valorisation fixée par le Conseil d'administration, un expert indépendant sera désigné comme mentionné au chapitre X du Prospectus.

Dans les cas de rachat lié au décès ou à l'incapacité et dans l'hypothèse où la Société ne disposerait pas de fonds suffisants pour procéder au paiement comptant du Prix de Rachat, les Actionnaires de Classe A procéderont à des avances à la Société afin de lui permettre d'exécuter ses engagements.

Pour déterminer le Prix de Rachat, lorsque le Conseil d'Administration considère que le rachat est réalisé dans l'intérêt de la Société, la valeur du portefeuille non réalisé sera diminuée d'une décote de pénalisation de 10% lorsque le rachat se fait suite à la perte de la condition statutaire posée à l'article 7, deuxième paragraphe des présents Statuts lorsque ce fait résulte de la propre décision de l'Actionnaire de Classe B. Aucune décote ne sera appliquée lorsque cette perte de condition statutaire fait suite à l'exercice d'un droit à la retraite.

Pour déterminer le Prix de Rachat, la valeur du portefeuille non réalisé sera diminuée d'une décote de 30% lorsque les Actions sont rachetées de manière forcée et que le rachat fait suite à la perte de la condition statutaire posée à l'article 7, deuxième paragraphe, des présents Statuts dans le cadre d'un comportement de l'Actionnaire de Classe B jugé par le Conseil d'Administration comme contraire aux intérêts de la Société.

Dans les cas de rachat d'Actions de Classe B à l'exception de rachat lié au décès, à l'incapacité ou à la retraite, le Conseil d'Administration pourra prévoir une rétention sur une partie du Prix de Rachat ne pouvant dépasser 30% et 365 jours lorsque les intérêts de la Société le requièrent.

Les conditions de rachat (Prix de Rachat, décote, rétention,...) s'appliquent, que les Actions soient rachetées par la Société ou, par voie de substitution, achetées à parts égales, par les sociétés Luxempart S.A. et De Eik N.V.

#### **Art. 11. Détermination de la Valeur de l'Actif Net.**

La valeur de l'actif net par Compartiment ou pour chaque Classe d'Actions de la Société (la «Valeur de l'Actif Net») sera déterminée par le Conseil d'Administration. Cette Valeur de l'Actif Net sera fixée en Euro par Classe d'Actions et devra être déterminée, pour chaque Date d'Evaluation, telle que plus amplement définie ci-dessous ainsi que dans le Prospectus et en tout état de cause au moins deux fois par an, les 30 juin et 31 décembre.

La Valeur de l'Actif Net sera déterminée sur base de la valeur des investissements sous-jacents de chaque Compartiment de la Société de la façon suivante:

a) toutes valeurs mobilières et tous instruments de marché monétaire cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou sur tout autre marché organisé seront évalués sur base du dernier prix connu,

b) Les investissements dans des titres de private equity autre que les valeurs mentionnées ci-dessus seront évalués sur la base de la juste valeur.

c) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou échus mais non encore encaissés, sera réputée être le montant total de ses avoirs, sauf s'il s'avère improbable que la valeur puisse être reçue; dans ce cas, ladite valeur sera déterminée en soustrayant un montant que le Conseil d'Administration estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs,

d) la valeur de tout autre actif de la Société est déterminée sur base du prix d'acquisition de celui-ci, y compris les coûts, commissions et dépenses y relatifs ou, si le prix d'acquisition tel que déterminé ci-dessus n'est pas représentatif, ces actifs seront évalués sur la base d'un prix de vente raisonnablement prévisible déterminé avec prudence et bonne foi.

La Valeur de l'Actif Net par Classe d'Actions sera calculée en fonction des actifs du portefeuille du Compartiment concerné et relatif à ladite classe et des droits attachés aux Actions de la classe concernée, tels que définis à l'article 18 des Statuts.

La Valeur de l'Actif Net par Action sera équivalente, quant à elle, à la valeur de l'Actif Net de la Classe d'Actions du Compartiment concerné divisée par le nombre d'Actions de ladite Classe d'Actions du Compartiment concerné à la Date d'Evaluation.

Le Conseil d'Administration peut suspendre la détermination de la Valeur de l'Actif Net dans des circonstances exceptionnelles lorsque lesdites circonstances le requièrent et pour autant que la suspension soit justifiée au regard des intérêts des Actionnaires. De telles circonstances se produisent notamment durant:

- toute période durant laquelle, selon l'opinion raisonnable du Conseil d'Administration, une évaluation juste des actifs de la Société n'est pas réalisable en dehors du contrôle de la Société; ou
- toute période durant laquelle une des principales bourses ou un des principaux marchés, sur lesquels une part importante des investissements de la Société est cotée ou négociée, est fermé pour d'autres motifs que pour des vacances ordinaires ou durant laquelle les transactions y sont limitées ou suspendues; ou
- l'existence d'un état de fait, lequel constitue une situation d'urgence, ayant comme conséquence que la disposition ou l'évaluation précise d'une partie importante des actifs détenus par la Société serait impossible; ou
- une rupture des moyens d'information ou de calcul habituellement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou le prix actuel sur un marché ou sur une bourse.

Tout Actionnaire, ayant demandé à être informé de la Valeur de l'Actif Net, sera prévenu de toute suspension si, selon l'avis du Conseil d'Administration, elle est de nature à excéder huit (8) jours.

## **Art. 12. L'Administration.**

12.1. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

Les administrateurs seront élus par les Actionnaires lors de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société. Les Actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération (s'il y a lieu) et la durée de leur mandat.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité de 75% des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires de la Société.

Le Conseil d'Administration nomme chaque année parmi ses membres un président et un vice-président. S'il le juge utile, l'un et l'autre peuvent être indéfiniment réélus. En cas d'absence ou d'empêchement du président et du vice-président, le Conseil d'Administration désigne, pour chaque séance, celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de président. Il pourra désigner aussi un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des Actionnaires de la Société.

Le Conseil d'Administration peut constituer un ou plusieurs comités de direction dont les membres sont choisis dans ou hors de son sein. Le Conseil d'Administration détermine les pouvoirs de ces comités de direction, en règle le fonctionnement et fixe (s'il y a lieu) la rémunération fixe ou variable de leurs membres.

Le Conseil d'Administration, le cas échéant, peut déléguer, sous sa responsabilité, son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être Actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le Conseil d'Administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Le Conseil d'Administration peut déléguer, sous sa responsabilité, la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes de son choix et déterminera (s'il y a lieu) leurs émoluments fixes ou variables. Le Conseil d'Administration se réunira aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société, sur la convocation du président ou du vice-président ou, à défaut, deux autres membres. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée par écrit, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication électronique capable de constituer une preuve de cette convocation à l'ensemble des administrateurs au moins trois (3) jours à l'avance.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'Administration peut se tenir sans convocation préalable. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, en original, par télégramme, télex, télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Tout administrateur ne peut représenter qu'un seul administrateur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant l'identification des administrateurs et leur participation effective et de façon continue à la réunion et permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment pour autant qu'une majorité des administrateurs physiquement présents ou représentés soit à Luxembourg. Une telle participation sera réputée équivalente à une participation physique. Lorsque le téléphone, la vidéoconférence ou un autre moyen de communication est utilisé, ceux-ci doivent être initiés du Luxembourg.

Les membres du Conseil d'Administration pourront se voir attribuer sur résolution de l'assemblée générale des Actionnaires une indemnité ou des jetons de présence.

Une réunion du Conseil d'Administration est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total des administrateurs de la Société est présente en personne ou représentée, sauf lorsque le Conseil d'Administration est composé de moins de trois (3) administrateurs auquel cas, le quorum sera de tous les administrateurs.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises valablement par une résolution approuvée lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment réunie, par vote de 75% des voix des administrateurs présents ou représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

Les délibérations du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou le vice-président ou par deux administrateurs. Les procès-verbaux seront dressés sur feuilles volantes et celles-ci sont reliées à la fin de chaque année. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devant servir à des fins juridiques ou pour tout autre objet seront signés par le président, le vice président ou deux administrateurs. Tous ces documents seront conservés au Luxembourg.

12.2. Pouvoirs des administrateurs. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi portant sur la SICAR ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, seront de la compétence du Conseil d'Administration.

Il peut notamment décider toutes les opérations qui se rapportent à l'objet social: acquérir, aliéner ou échanger tous biens meubles et immeubles; emprunter même par voie d'obligations participant ou non aux bénéficiaires, hypothéquer les biens sociaux, constituer toutes garanties, renoncer à tous droits réels à l'action résolutoire, consentir mainlevée de toutes inscriptions hypothécaires ou autres, transcriptions, oppositions et saisies, le tout avec ou sans paiement; plaider devant toute juridiction, tant en demandant qu'en défendant; obtenir toutes décisions, sentences, jugements et arrêts et les exécuter; acquiescer, se désister, compromettre ou transiger sur tous intérêts sociaux; l'énumération qui précède étant énonciative et non limitative.

#### **Art. 12.3. Représentation.**

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Conseil d'Administration et dans les limites de ces pouvoirs. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de la personne à qui a été confiée cette gestion.

#### **Art. 12.4. Responsabilité des administrateurs.**

Aucun administrateur n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société et conformément aux Statuts.

#### **Art. 12.5. Valorisation indicative.**

L'administrateur-délégué de la Société présentera, à titre indicatif, tous les six mois une valorisation de chaque Compartiment de la Société, en se basant sur les principes généraux de l'article 11 ainsi que sur les directives et principes relatifs établis par l'Association Européenne du Capital Risque (AECR) . La valorisation doit refléter la valeur estimative (Fair Market Value) de chaque Compartiment et tenir compte des frais de réalisation augmentée le cas échéant du fonds de roulement net. La valeur estimative d'un Compartiment consiste à additionner la valeur estimative de chaque ligne d'investissement du portefeuille dudit Compartiment selon une formule de valorisation préétablie. Chaque valorisation sera présentée au Conseil d'Administration de la Société à titre informatif.

#### **Art. 13. Assemblées générales des Actionnaires.**

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra à Leudelange au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois d'avril de chaque année à 12.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Cette assemblée entendra les rapports des administrateurs, discutera, approuvera ou modifiera le bilan, donnera décharge aux administrateurs et prendra toute décision nécessaire relatives aux autres points portés à l'ordre du jour de la réunion.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation et pourront être convoquées par le Conseil d'Administration. Ces assemblées devront être convoquées par le Conseil d'Administration chaque fois que des Actionnaires représentant un dixième (1/10<sup>ème</sup>) du capital de la Société le demandent.

Les délais de convocation et quorums requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des Actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

Les Actionnaires d'un Compartiment peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales afin de décider sur tous sujets en relation avec ce Compartiment. Les règles de convocation, majorité et autres formalités des assemblées générales de la Société s'appliquent mutatis mutandis.

Chaque Action donne droit à une voix à chaque assemblée des Actionnaires ainsi que pour chaque Compartiment et pour chacune des Classes d'Actions, aux assemblées distinctes des détenteurs d'Actions de chacun des Compartiments respectivement des Classes d'Actions.

Sauf les cas prévus par la Loi ou les présents Statuts, les décisions sont prises, quel que soit le nombre de titres représentés à l'assemblée, à la majorité spéciale des trois quarts (3/4) des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires.

Chaque Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Tout Actionnaire peut participer aux assemblées générales des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les Actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les assemblées générales sont présidées par le président du Conseil d'Administration. En son absence, elles sont présidées par le vice-président ou l'administrateur nommé, à cet effet, pour remplir cette fonction. Le président de l'Assemblée nomme le secrétaire et désigne un scrutateur parmi les plus importants Actionnaires présents et qui acceptent. Les administrateurs présents peuvent compléter le bureau.

Quel que soit l'ordre du jour porté à l'assemblée, le Conseil d'Administration a le droit de proroger ladite assemblée à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur demande d'Actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5<sup>ème</sup>) du capital social. Cette prorogation qui s'applique également à l'assemblée générale appelée à modifier les statuts, annule toute décision prise. Les formalités accomplies pour assister à la première assemblée ainsi que les procurations y relatives restent valables pour la seconde assemblée, sans préjudice au droit d'accomplir ces formalités pour la seconde assemblée pour autant que ces formalités n'ont pas été remplies pour la première assemblée.

Les procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires seront signés par la majorité des membres du bureau et dans tous les cas par le président et le scrutateur ainsi que tous les Actionnaires présents qui le demandent en indiquant leurs noms, prénoms, profession, domicile ainsi que le nombre de titres qu'ils possèdent.

Des copies ou extraits de ceux-ci à délivrer à des tiers seront signés par le président ou le vice-président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

#### **Art. 14. Dépositaire.**

La Société conclura un contrat avec un établissement bancaire luxembourgeois (le «Dépositaire») répondant aux conditions prévues dans la Loi portant sur la SICAR.

Conformément à la Loi portant sur la SICAR, la garde des actifs de la Société sera confiée au Dépositaire.

La responsabilité du Dépositaire n'est pas affectée par le fait qu'il confie à un tiers tout ou partie des actifs dont il a la garde. Lesdits tiers devront être sélectionnés de bonne foi par le Dépositaire et être dûment autorisés.

Si le Dépositaire désire résilier le contrat, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'opposabilité d'une telle résiliation. Jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne préservation des intérêts des Actionnaires de la Société.

Le Conseil d'Administration peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un nouveau dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Les fonctions du Dépositaire prennent respectivement fin:

(i) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou celle de la Société; en attendant son remplacement qui doit avoir lieu dans les deux mois, le Dépositaire doit prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver les intérêts des Actionnaires de la Société;

(ii) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;

(iii) lorsque l'Autorité de Surveillance Luxembourgeoise retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

#### **Art. 15. Exercice social.**

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 16. Comptes annuels.**

Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le Conseil d'Administration dressera un bilan et un compte de pertes et profits conformément aux dispositions légales, auxquels un inventaire sera annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'assemblée générale des Actionnaires.

#### **Art. 17. Réviseur d'entreprises agréé.**

Les opérations de la Société et sa situation financière, notamment comprenant la tenue de sa comptabilité, seront contrôlées par un réviseur («Réviseur d'entreprises agréé»), qui devra satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant son honorabilité et son expérience professionnelle, et qui exercera les fonctions prescrites par la Loi portant sur la SICAR. Le Réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale des Actionnaires et ne pourra être révoqué que pour des motifs graves.

#### **Art. 18. Distributions.**

##### **18.1. Règles générales**

Les distributions sous forme de dividendes représenteront annuellement au moins 90% des revenus recueillis par chaque Compartiment de la Société, déduction faite des rémunérations, commissions et frais du Compartiment concerné.

Dans l'ensemble des Compartiments, les Actions de Classe A donnent droit à un dividende annuel fixe cumulatif prioritaire, égal à un taux à déterminer chaque année par l'assemblée des actionnaires sans pouvoir dépasser un maximum de 7% du prix de souscription de chaque Action de Classe A du Compartiment concerné, en circulation.

Dans l'ensemble des Compartiments autres que le Compartiment 1, après paiement du dividende annuel fixe cumulatif prioritaire attaché aux Actions de Classe A, le solde à distribuer des revenus recueillis par chaque Compartiment de la Société, déduction faite des rémunérations, commissions et frais du Compartiment concerné sera alloué à hauteur de 80% aux Actions de Classe A et de 20% aux Actions de Classe B. Au sein de chaque Classe d'Actions les sommes seront réparties au prorata du nombre d'Actions en circulation de ladite Classe.

Il est tenu des comptes séparés par Compartiment.

Dans l'hypothèse où, avant même la constitution d'un Compartiment Futur, des frais sont supportés par la Société ou un Compartiment existant et affectent les distributions aux Actionnaires d'un Compartiment existant, lesdits Actionnaires de ce Compartiment seront créanciers des Actionnaires du Compartiment Futur pour le montant de ces frais.

##### **18.2. Règles de répartitions du Compartiment 1**

Les Actions de Classe A1 et les Actions de Classe B1 donneront droit à des distributions ou autres versements sur actions en relation avec les performances du Compartiment 1.

Les droits attachés aux Actions de Classe A1 et de Classe B1 sont définis comme suit:

- Revenus:

Lors d'une distribution, les détenteurs des Actions de Classe A1 sont autorisés à recevoir un dividende annuel fixe cumulatif prioritaire, égal à un taux à déterminer chaque année par l'assemblée des actionnaires sans pouvoir dépasser un maximum de 7% du prix de souscription de chaque Action de Classe A1 en circulation.

Après le paiement des sommes susvisées, les détenteurs des Actions de Classe A1 sont autorisés à recevoir une distribution égale à 82% des profits restant à distribuer, répartie au prorata du nombre des Actions de Classe A1 en circulation.

Les détenteurs des Actions de Classe B1 sont autorisés à recevoir une distribution égale à 18% des profits restant à distribuer, répartie au prorata du nombre des Actions de Classe B1 en circulation.

- Cession d'une participation incluse dans le Compartiment 1:

En cas de cession d'une participation, le montant à distribuer se fera par paiement préférentiel aux détenteurs des Actions de Classe A1 et sera égal à la valeur comptable de la participation à la date d'acquisition effectuée par la Société.

Après le paiement des sommes visées au paragraphe ci-dessus, le solde éventuel sera distribué selon les règles de répartition visées au paragraphe intitulé Revenus.

En cas de moins value subie lors d'une cession de participation incluse dans le Compartiment 1, les détenteurs des Actions de Classe A1 auront un droit préférentiel de paiement prélevé sur les produits ou revenus futurs générés par ledit Compartiment 1 à concurrence de la moins value réalisée.

##### **18.3. Règles de répartitions du Compartiment 2**

Les Actions de Classe A2 et les Actions de Classe B2 donneront droit à des distributions ou autres versements sur actions en relation avec les performances du Compartiment 2

Les droits attachés aux Actions de Classe A2 et de Classe B2 sont définis comme suit:



- Revenus:

Lors d'une distribution, les détenteurs des Actions de Classe A2 sont autorisés à recevoir un dividende annuel fixe cumulatif prioritaire, égal à un taux à déterminer chaque année par l'assemblée des actionnaires sans pouvoir dépasser un maximum de 7% du prix de souscription de chaque Action de Classe A2 en circulation.

Après le paiement des sommes susvisées, les détenteurs des Actions de Classe A2 sont autorisés à recevoir une distribution égale à 80% des profits restant à distribuer, répartie au prorata du nombre des Actions de Classe A2 en circulation.

Les détenteurs des Actions de Classe B1 sont autorisés à recevoir une distribution égale à 20% des profits restant à distribuer, répartie au prorata du nombre des Actions de Classe B2 en circulation.

- Cession d'une participation incluse dans le Compartiment 2:

En cas de cession d'une participation, le montant à distribuer se fera par paiement préférentiel aux détenteurs des Actions de Classe A2 et sera égal à la valeur comptable de la participation à la date d'acquisition effectuée par la Société.

Après le paiement des sommes visées au paragraphe ci-dessus, le solde éventuel sera distribué selon les règles de répartition visées au paragraphe intitulé Revenus.

En cas de moins value subie lors d'une cession de participation incluse dans le Compartiment 2, les détenteurs des Actions de Classe A2 auront un droit préférentiel de paiement prélevé sur les produits ou revenus futurs générés par ledit Compartiment 2 à concurrence de la moins value réalisée.

#### 18.4. Règles de répartitions du Compartiment 3 et des Compartiments Futurs

Les Actions de Classe A3 et les Actions de Classe B3 donneront droit à des distributions ou autres versements sur actions en relation avec les performances du Compartiment 3 selon les mêmes règles de répartition que les Classes d'Actions A2 et B2, décrites ci-avant.

Les Actions de Classe A et les Actions de Classe B nouvellement émises dans le cadre de la constitution des Compartiments Futurs donneront droit à des distributions ou autres versements sur actions en relation avec les performances du Compartiment Futur correspondant selon les mêmes règles de répartition que les Classes d'Actions A2 et B2, décrites ci-avant.

#### **Art. 19. Dividendes intérimaires.**

Les dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sur décision du Conseil d'Administration et seront payés aux dates et lieu déterminé par lui.

#### **Art. 20. Dissolution et Liquidation de Compartiment(s) ou Classe(s) d'Actions.**

L'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment peut, sur proposition du Conseil d'Administration, décider de mener une opération de rachat forcé sur toutes les Actions du Compartiment, à la valeur nette d'inventaire par Action (en prenant en compte les prix effectifs de réalisation du portefeuille et les frais de réalisation) calculée au jour d'évaluation auquel la décision prendra effet.

Dans un tel cas, la résolution de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment est adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 21. Fusion de Compartiments.**

L'assemblée générale des Actionnaires de chaque Compartiment pourra fusionner toutes les Actions dudit Compartiment avec celles d'un autre Compartiment au sein de la Société et requalifier les Actions dudit Compartiment en Actions du compartiment issu de la fusion.

Une telle fusion d'un Compartiment avec un autre Compartiment de la Société peut être initiée par l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment concernée statuant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 22. Dissolution et Liquidation de la Société.**

La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée générale des Actionnaires par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un Actionnaire.

La liquidation de la Société sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts. L'assemblée générale des Actionnaires déterminera les pouvoirs et rémunérations des liquidateurs. Au moment de la clôture de la liquidation, les avoirs de la Société seront attribués aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions qu'ils détiennent.

#### **Art. 23. Lois applicables.**

Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la Loi et de la Loi portant sur la SICAR, telles que ces lois ont été ou seront modifiées au cours du temps.»

*Septième résolution*

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jo Santino en qualité d'administrateur de la Société avec effet à la date de la présente assemblée générale.

L'assemblée générale remercie Monsieur Jo Santino pour les services rendus dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société, et, sur base des éléments mis à la disposition de l'assemblée générale, lui donne décharge pour l'exercice de ses fonctions en vertu de son mandat.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Alain Huberty, né le 1<sup>er</sup> juillet 1967 à Ettelbruck, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Jo Santino.

Le mandat de Monsieur Alain Huberty prendra fin à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2011.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de ne pas payer de dividende annuel fixe cumulatif prioritaire aux actionnaires de classe A1 pour l'exercice 2011.

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. FINCK, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2011. LAC/2011/42986. Reçu soixante quinze euros € 75,

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142687/687.

(110165491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**United Bulk Carriers International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.829.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 27 octobre 2011*

Monsieur Costantino MUSSI, Directeur commercial, 7, avenue Saint Roman, 98000 Monaco (Principauté de Monaco), est nommé nouvel administrateur de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

UNITED BULK CARRIERS INTERNATIONAL S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2011147635/15.

(110171693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Vavate Immobilier, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 111.115.

—  
*Extrait de la décision de l'administrateur unique du 16 septembre 2011*

*Première résolution*

L'administrateur unique décide de renouveler le mandat de l'administrateur délégué actuel de la Société, SEREN Sàrl, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2017.

Pour extrait  
La société

Référence de publication: 2011147638/13.

(110171184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Villa D'Asie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8384 Koerich, 4, rue Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 148.883.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes  
Experts comptables et fiscaux  
Signature

Référence de publication: 2011147639/13.

(110170983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Violin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.097.

---

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 octobre 2011:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.  
Luxembourg, le 27 octobre 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011147640/13.

(110171579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Voxel International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.140.

---

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 26 octobre 2011 que:  
- Monsieur Philippe AFLALO et Madame Marie-Laure AFLALO ont démissionné de leurs fonctions de gérants avec effet immédiat.

- A été nommée à la fonction de gérante unique pour une durée illimitée en remplacement des gérants démissionnaires:  
\* Madame Magdalena Katarzyna PIETRAS, née le 31.01.1988 à Katowice, Pologne, demeurant à 5, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011147643/15.

(110171231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Wallerich-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3333 Hellange, 30, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.546.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147644/10.

(110170900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Web4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 109.478.

Le Bilan arrêté au 31 MAI 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/10/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011147645/10.

(110171479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Weltzel & Hardt Architekten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 17, rue de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 92.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WELTZEL & HARDT ARCHITEKTEN SARL*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011147647/12.

(110171097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Pegea Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 164.200.

---

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «PEGEA HOLDING S.r.l.», ayant son siège social à Turin, via Cavour, 42, constituée suivant acte reçu par Maître Benvenuto Gamba en date du 23/02/2001, inscrite au registro delle imprese - ufficio di Torino sous le numéro 08168460015.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare:

I.- Que l'intégralité du capital social de DIX-NEUF MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE EUROS (EUR 19.599.000,-) est détenue comme suit:

a.- Monsieur Alessandro Guglielmi, né à Turin, le 4 mai 1975, résidant à Via della Rocca 18, I-10123 Turin; à raison de TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE EUROS (EUR 3.960,-)

b.- la société BWS S.A., ayant son siège à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg à raison de DIX-NEUF MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT ONZE MILLE QUATRE-VINGT EUROS (EUR 19.591.080,-)

c.- Madame Marinella GUGLIELMI, née à Turin, le 2 août 1969, résidant à Via della Rocca 18, I-10123 Turin, à raison de TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE EUROS (EUR 3.960,-).

et que les associés sont dûment représentés à la présente assemblée, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit dont les associés déclarent avoir eu connaissance préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Ladite liste de présence, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Ratification de la décision de l'assemblée générale extraordinaire de la société ayant transféré le siège social de la société d'Italie au Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Arrêté et approbation des bilans et compte de profits et pertes de la société au 30 juin 2011 à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

3.- Constatation que le capital social est fixé à EUR 19.599.000 (dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros) divisé en 19.599.000 (dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune

4.- Refonte des statuts en vue de les rendre conformes à la loi luxembourgeoise

5.- Nomination de gérants de la société devenue luxembourgeoise.

6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue par devant Maître Maria Turbil Marradi, notaire de résidence à Turin, en date du 7 mars 2011, que le siège de la société «PEGEA HOLDING S.r.l.», est transféré de Turin, via Cavour, 42 à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider. L'assemblée réunie ce jour déclare ratifier expressément les résolutions adoptées lors de la prédite assemblée. Le siège de la société est dès lors établi au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg. La société est soumise au droit luxembourgeois.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée arrête et approuve les bilans et comptes de profits et pertes de la société au 30 juin 2011 qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée constate que le capital social est fixé à EUR 19.599.000 (dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros) divisé en 19.599.000 (dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune

Les parts sociales sont détenues comme suit:

1.- Monsieur Alessandro GUGLIELMI, prénommé, 3.960 (trois mille neuf cent soixante) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

b.- la société BWS S.A., prédésignée, 19.591.090 (dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-onze mille et quatre-vingts) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

c.- Madame Marinella GUGLIELMI, prénommée, 3.960 (trois mille neuf cent soixante) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

### **Titre I<sup>er</sup> .- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PEGEA HOLDING S. à r.l., qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

### **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de est fixé à EUR 19.599.000 (dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros) divisé en 19.599.000 (dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune

**Art. 6.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée aux fonctions de gérants de la société PEGEA HOLDING S. à r.l. prédésignée, devenue luxembourgeoise,

Madame Sandrine Bisaro, née à Metz (France), le 28 juin 1969 domicilié professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Monsieur Olivier Liegeois, né à Bastogne (Belgique), le 28 octobre 1976 domicilié professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Ils ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur signature individuelle.

##### *Cinquième résolution*

L'exercice social commencé le 30 juin 2011 se clôturera à la date du 31 décembre 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44676. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146278/165.

(110170067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

---

#### **Winfrank S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 138.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011147648/9.

(110171083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

#### **WNH Projects S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.611.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011147649/10.

(110171690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

#### **Wolff A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-7463 Pettingen, 7, Chemin d'Essingen.

R.C.S. Luxembourg B 134.506.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Krieger Jean-Claude  
Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2011147650/12.

(110171059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**HRE Investment Holdings II 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 132.103,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.712.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 28 Septembre 2011*

L'associé unique de HRE Investment Holdings II-2 S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission Mr. Phillip Williams, et de Mr. Jan Willem Overheul de leurs fonctions de Gérant de la Société, avec effet au 28 Septembre 2011;

- de nommer Luxembourg Corporation Company S.A., une société Luxembourgeoise, ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B37974, aux fonctions de Gérant de la Société avec effet au 28 Septembre 2011, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 20 Octobre 2011.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2011147805/19.

(110171155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**HRE Investment Holdings II-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 36.283,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.714.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 26 Septembre 2011*

L'associé unique de HRE Investment Holdings II-A S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission Mr. Phillip Williams, et de Mlle. Anne de Moel de leurs fonctions de Gérant de la Société, avec effet au 26 Septembre 2011;

- de nommer Luxembourg Corporation Company S.A., une société Luxembourgeoise, ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B37974, aux fonctions de Gérant de la Société avec effet au 26 Septembre 2011, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 20 Octobre, 2011.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2011147806/19.

(110171169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---

**Genevrieries European Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.329.

—  
J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Patricia JUPILLE.

Référence de publication: 2011147800/10.

(110171521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

---